

Organe consultatif indépendant de surveillance de l'OMPI

Soixante-troisième session
Genève (réunion virtuelle), 1^{er} – 3 décembre 2021

RAPPORT

adopté par l'Organe consultatif indépendant de surveillance de l'OMPI

INTRODUCTION

1. La pandémie de COVID-19 n'étant pas terminée, la soixante-troisième session de l'Organe consultatif indépendant de surveillance (OCIS) de l'OMPI s'est déroulée de manière virtuelle du 1^{er} au 3 décembre 2021. Étaient présents Mme Tatiana Vasileva (présidente), M. Bert Keuppens (vice-président) et MM. Mukesh Arya et Igors Ludboržs. Mme Maria Vicien-Milburn et M. Zhang Long n'ont pas pu participer à la réunion et se sont fait excuser. L'OCIS n'avait pas encore reçu la démission officielle de M. Othman Sharif.

POINT 1 DE L'ORDRE DU JOUR : ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

./. 2. L'OCIS a adopté son ordre du jour, qui figure à l'annexe I du présent rapport. La liste des documents de la session figure à l'annexe II.

POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR : DECLARATION CONCERNANT LES CONFLITS D'INTERETS

3. Les membres présents ont été priés de déclarer tout conflit d'intérêts effectif ou potentiel. Aucun conflit d'intérêts n'a été signalé.

POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR : QUESTIONS DECOULANT DE LA SESSION PRECEDENTE

4. L'OCIS a fait le point sur les mesures prises pour donner suite aux décisions adoptées à sa soixante-deuxième session. Il a décidé de reprendre la question en suspens de la révision de son mandat à la réunion en cours. En vertu d'une décision prise à l'unanimité, cette tâche a été achevée pendant la session en cours. Le projet de document destiné au Comité du programme et budget (PBC) qui contient les propositions de modification du mandat de l'OCIS sera communiqué aux groupes régionaux et au Secrétariat. L'OCIS entend présenter le document final au PBC à la trente-quatrième session de celui-ci.

POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR : QUESTIONS DECOULANT DES SESSIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ET DU COMITE DE COORDINATION DE L'OMPI

5. La présidente et le vice-président ont remercié l'OCIS des débats menés au cours des sessions de l'Assemblée générale et du Comité de coordination de l'OMPI. Si le rapport annuel de l'OCIS a globalement été bien accueilli, aucun consensus n'a été trouvé sur la question des ressources humaines figurant dans ce rapport. Dès lors, l'Assemblée générale n'a pas pris de décision à l'égard du rapport annuel de l'OCIS couvrant la période du 24 avril 2020 au 9 juillet 2021. Néanmoins, ce rapport a été mis à la disposition des États membres et a été publié sur le site Web de l'OMPI.

POINT 5 DE L'ORDRE DU JOUR : SUPERVISION INTERNE (Y COMPRIS LA PROPOSITION DE PROGRAMME DE TRAVAIL ANNUEL POUR 2022)

Rapport d'activité de la Division de la supervision interne (DSI)

6. L'OCIS a examiné avec le directeur de la DSI et ses chefs de service le rapport d'activité trimestriel en date du 22 novembre 2021. Il a pris note de deux rapports de mission consultative publiés depuis la dernière actualisation trimestrielle du 14 septembre 2021. Ces documents portaient sur l'examen de la gestion de crise de l'OMPI pendant la pandémie et l'examen de la gestion des performances et du perfectionnement du personnel à l'OMPI. L'OCIS a en outre examiné le rapport sur le budget et les dépenses, notamment dans les domaines où les dépenses étaient supérieures au budget.

Stratégie de surveillance 2022 – 2026

7. L'OCIS a aussi examiné la stratégie de surveillance, qui portait sur trois fonctions de la DSI, à savoir les audits internes, les évaluations et les enquêtes. Il s'est efforcé d'établir des liens plus directs entre les activités proposées et le plan stratégique à moyen terme établi par le Directeur général. Il a salué l'analyse des forces, faiblesses, perspectives et risques (SWOT) qui lui a été présentée et a formulé quelques suggestions quant à la définition de certains risques. Il a suggéré en outre qu'il pourrait être utile de cartographier les risques dans le cadre d'un travail distinct. Il a également assuré le suivi de la feuille de route visant à publier un avis sur l'audit général, conformément à la recommandation des évaluateurs extérieurs de la qualité.

Proposition de programme de travail annuel pour 2022

8. L'OCIS a procédé à un examen exhaustif du projet de programme de travail annuel en matière de surveillance pour 2022 et a pris note des propositions du Bureau du conseiller juridique concernant quatre audits, quatre évaluations et quatre autres missions associant un audit et une évaluation. Il a souhaité savoir de quelle manière les cibles des audits et des évaluations étaient choisies, comment les risques étaient appréciés, quels objectifs étaient visés et quels étaient les motifs particuliers de ces travaux. Il a également souhaité savoir si la direction avait demandé des avis à cet égard. Il a assuré le suivi de l'état d'avancement des demandes présentées par des États membres en vue d'évaluer des bureaux extérieurs et a noté qu'un audit interne de bureaux extérieurs (première série) était prévu au dernier trimestre de 2022.

Missions d'audit interne

9. L'OCIS a examiné deux rapports avec le directeur de la DSI et son équipe et avec la direction de l'Organisation. Il a d'abord étudié le rapport consultatif sur l'examen de la gestion des crises pendant la pandémie, qui avait été publié le 1^{er} novembre 2021. La mission consistait à déterminer si l'OMPI était en mesure de réagir de manière efficace et durable à une crise liée à une pandémie et si elle pouvait continuer à travailler selon ses priorités stratégiques. Elle visait aussi à recenser les enseignements acquis susceptibles d'être intégrés dans le dispositif de gestion de la résilience de l'OMPI afin d'optimiser la réaction de l'Organisation en cas de future crise. Cet examen a débouché sur quatre recommandations.

10. L'OCIS a félicité la DSI de son excellent rapport. Bien qu'il craigne que la pandémie ne dure encore probablement un certain temps, il s'est dit rassuré de savoir que l'OMPI avait établi une structure de gouvernance qui fonctionnait bien et savait gérer les crises, et que des politiques et procédures adéquates avaient été mises en place pour permettre à l'Organisation de gérer n'importe quelle crise. Il a aussi salué l'étude visant le personnel de l'OMPI, ses supérieurs hiérarchiques et les États membres, qui offrait un aperçu complet des avis et des perceptions de chacun sur la manière dont l'Organisation avait géré la crise et sur les enseignements qui en avaient été retirés. La direction de l'OMPI a ajouté qu'elle s'efforçait de concevoir une politique permettant de gérer la nouvelle normalité. S'il n'existait pas de formule parfaite, elle tentait néanmoins de trouver le juste équilibre.

11. Le second rapport étudié, qui portait sur le système de gestion des performances et de perfectionnement du personnel, avait été publié le 15 novembre 2021. Le processus de gestion des performances actuel reposait sur des principes classiques qui présentaient un certain nombre d'inconvénients. L'examen a débouché sur huit recommandations. L'OCIS a souhaité savoir comment ces recommandations allaient être mises en œuvre, notamment du fait que le processus de changement allait prendre beaucoup de temps et devrait associer tous les responsables et l'ensemble du personnel de l'Organisation, en particulier ceux dont les performances n'étaient pas satisfaisantes. Tout en admettant des difficultés, l'équipe chargée des ressources humaines a assuré que des mesures adéquates étaient prises pour régler tous les problèmes.

Enquêtes

12. L'OCIS a été informé de l'état d'avancement des enquêtes. Depuis le dernier rapport à ce sujet, qui datait du 10 septembre 2021, six nouvelles affaires avaient été ouvertes et six avaient été closes, dont trois s'étaient achevées après une enquête complète et trois autres après une évaluation préliminaire. Dans deux affaires, les allégations de faute étaient avérées, ce qui a conduit à recommander l'ouverture d'une procédure disciplinaire ou une autre mesure adéquate. À la date du 17 novembre 2021, 14 affaires faisaient encore l'objet d'une enquête, dont cinq se trouvaient au stade de l'évaluation préliminaire, huit étaient au stade de l'enquête complète et une affaire était en suspens. L'OCIS a noté que sur les 14 affaires en cours, deux avaient été entamées en 2020 et 12 en 2021. Aucun rapport n'avait été établi pour demander l'intervention de la direction.

13. Conformément à son mandat, l'OCIS s'est réuni en séance privée avec le directeur de la DSI.

POINT 6 DE L'ORDRE DU JOUR : EXAMEN DES RECOMMANDATIONS DE SUPERVISION HAUTEMENT PRIORITAIRES

14. L'OCIS a également examiné, avec la DSI et la direction, l'état d'avancement de la mise en œuvre des recommandations de supervision au 16 novembre 2021. Il a noté que sur les 126 recommandations en suspens, 40 (soit 32%) étaient hautement prioritaires. En outre, sur ces 126 recommandations, 103 (soit 82%) provenaient de la DSI, 22 (soit 17%) provenaient du vérificateur externe des comptes et une (soit 1%) provenait de l'OCIS.

15. L'OCIS a pris note des révisions apportées à certaines estimations de date de mise en œuvre, ainsi que des révisions qui auraient dû être apportées dans les cas où les dates de mise en œuvre révisées n'avaient pas été respectées, et il a demandé qu'un délai raisonnable de mise en œuvre lui soit communiqué. Il a de nouveau souligné l'importance de mettre en œuvre les recommandations hautement prioritaires et s'est dit préoccupé de constater que certaines recommandations hautement prioritaires datant de plus de trois ans n'étaient toujours pas appliquées. Il a préconisé que le Groupe de gestion des risques examine le risque découlant de l'absence de mise en œuvre de ces recommandations.

16. La direction de l'OMPI a salué les commentaires et les conseils de l'OCIS et a déclaré qu'il convenait de déployer davantage d'efforts pour régler le problème des recommandations non mises en œuvre. Les causes sous-jacentes de ces retards de mise en œuvre seraient examinées plus en détail, et il fallait espérer qu'une solution adéquate permettant d'améliorer la situation générale de ces mises en œuvre soit présentée à la prochaine séance de l'OCIS.

POINT 7 DE L'ORDRE DU JOUR : AUDIT EXTERNE : RAPPORT SUR LA PLANIFICATION DE L'AUDIT ET CONCLUSIONS DE L'AUDIT INTERMEDIAIRE POUR 2021

17. L'OCIS a examiné l'état d'avancement de la planification de l'audit externe et les conclusions de l'audit intermédiaire pour 2021 avec le représentant du vérificateur externe des comptes et la direction. Il n'a pas constaté de différence majeure de démarche et de priorité par rapport à l'audit de 2020. Il a débattu des questions que soulevait le processus d'audit, et notamment de l'effet de l'inflation sur le taux d'actualisation des estimations actuarielles, car ce taux avait une incidence sur d'importants engagements au titre des prestations à long terme dues au personnel. Le vérificateur externe des comptes allait examiner à nouveau l'incidence de la pandémie de COVID-19 sur l'OMPI. S'il continuait de constater que les mécanismes de contrôle opérationnels et financiers fonctionnaient bien, il entendait conserver l'attitude professionnelle de scepticisme qui était le propre d'un auditeur. L'audit serait sans doute mené sous un format hybride, compte tenu des décisions du Gouvernement suisse concernant la pandémie en cours.

POINT 8 DE L'ORDRE DU JOUR : DEONTOLOGIE (Y COMPRIS LA PROPOSITION DE PROGRAMME DE TRAVAIL ANNUEL POUR 2022)

18. L'OCIS a étudié avec le chef du Bureau de la déontologie le projet de programme de travail de ce Bureau pour 2022, qui avait été rédigé le 25 novembre 2021. Il a noté que ce programme de travail reposait sur des projets recensés au cours du programme précédent, qui concernait l'année 2021, ainsi que sur des recommandations relatives aux risques et aux audits en instance, sur des communications de la haute direction de l'OMPI et sur une évaluation du cadre juridique de la déontologie à l'OMPI.

19. Le chef du Bureau de la déontologie a indiqué à l'OCIS que le Directeur général avait déjà approuvé l'attribution d'un assistant et il a assuré qu'avec cette ressource supplémentaire, le programme de travail serait sans doute intégralement mis en œuvre. Au demeurant, des dispositions avaient été prises avec le médiateur pour partager avec lui le travail de cet assistant. L'OCIS a émis des suggestions sur les indicateurs de performance, et en particulier sur les méthodes de comparaison employées et la manière d'établir un critère de référence adéquat pour la prestation des services du Bureau de la déontologie.

20. L'OCIS s'est dit globalement satisfait de la qualité du programme de travail présenté par le chef du Bureau de la déontologie et a salué le dynamisme de la nouvelle démarche.

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR : AUTO-EVALUATION PAR L'OCIS DE SES ACTIVITES EN 2021

21. Conformément à son mandat, l'OCIS a procédé à une auto-évaluation et a conclu qu'il était indépendant de la direction de l'OMPI et qu'il était en mesure d'exercer son propre jugement, d'exprimer ses propres avis et d'agir sans aucun conflit d'intérêts. Si la majeure partie des membres convenaient que le mandat les aidait à accomplir leurs tâches et à assumer leurs responsabilités, il leur était difficile, en raison de l'environnement virtuel, de prendre des mesures adéquates et de proposer des améliorations sur la manière de mener leurs réunions de manière plus efficace. Le prolongement de la pandémie compliquait considérablement le fonctionnement de l'OCIS, mais dans l'ensemble, les membres ont estimé qu'ils avaient pu travailler de manière très efficace en 2021 et qu'ils étaient parvenus à s'acquitter de leur mandat malgré les restrictions.

POINT 10 DE L'ORDRE DU JOUR : ÉLECTION DU (DE LA) PRÉSIDENT(E) ET DU (DE LA) VICE-PRÉSIDENT(E) POUR 2022

22. L'OCIS a élu M. Bert Keuppens et M. Igors Ludboržs respectivement président et vice-président pour l'année 2022.

23. La présidente sortante, Mme Tatiana Vasileva, a remercié les membres de l'OCIS de leur soutien et de leur participation active, qui ont permis à l'OCIS de fonctionner de manière efficace pendant la pandémie. Les membres ont remercié à leur tour Mme Vasileva de la qualité de sa direction et de son dévouement aux travaux de l'OCIS.

POINT 11 DE L'ORDRE DU JOUR : SEANCE D'INFORMATION A L'INTENTION DES REPRESENTANTS DES ÉTATS MEMBRES

24. Conformément au mandat de l'OCIS, une séance d'information a été organisée avec les États membres. L'OCIS a informé les représentants des États membres des délibérations tenues au cours de la session et a répondu aux questions posées par les délégués présents.

POINT 12 DE L'ORDRE DU JOUR : QUESTIONS DIVERSES

Rapports de l'OMPI concernant les placements

25. La direction a présenté à l'OCIS les rapports sur le rendement des placements et les rapports de suivi des placements pour septembre et octobre 2021; ces documents ont été établis respectivement par les conseillers en matière de placements et le dépositaire.

26. L'OCIS a examiné les documents reçus et confirmé que les informations fournies montraient qu'au cours de la période considérée, et compte tenu de l'indice de référence du marché des placements, tous les éléments du portefeuille de placements de l'OMPI avaient atteint les résultats escomptés et avaient été gérés conformément à la stratégie d'investissement énoncée. Il a également confirmé que le dépositaire n'avait fait état d'aucune infraction, qu'elle soit active ou passive, et qu'il n'avait justifié aucune exception.

Prochaine session

27. La prochaine session est prévue du 21 au 25 mars 2022. Au regard de l'état de la pandémie, il sera déterminé si cette session sera organisée en présentiel ou de manière virtuelle. Le projet d'ordre du jour de cette session tel qu'adopté par l'OCIS est le suivant :

- 1) Adoption de l'ordre du jour
- 2) Déclaration concernant les conflits d'intérêts
- 3) Questions découlant de la session précédente
- 4) Réunion avec le Directeur général
- 5) Supervision interne (y compris le programme de travail final de supervision pour 2022)
- 6) Examen des recommandations de supervision hautement prioritaires
- 7) Point sur la gestion des risques et les contrôles internes
- 8) Rapport financier : projets d'états financiers de 2021
- 9) Audit externe : point sur les audits de 2021 (finances et résultats)
- 10) Déontologie : programme de travail final pour 2022 et point sur les mises en œuvre
- 11) Propositions de modification du mandat de l'OCIS
- 12) Rapport annuel de l'OCIS
- 13) Séance d'information à l'intention des représentants des États membres
- 14) Questions diverses

[Les annexes suivent]



WO/IAOC/63/1
ORIGINAL : ANGLAIS
DATE : 28 JANVIER 2022

Organe consultatif indépendant de surveillance de l'OMPI

Soixante-troisième session
Genève (réunion virtuelle), 1^{er} – 3 décembre 2021

PROJET D'ORDRE DU JOUR

établi par l'Organe consultatif indépendant de surveillance de l'OMPI

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Déclaration concernant les conflits d'intérêts
3. Questions découlant de la session précédente
4. Questions découlant des sessions de l'Assemblée générale et du Comité de coordination de l'OMPI
5. Supervision interne (y compris la proposition de programme de travail annuel pour 2022)
6. Examen des recommandations de supervision hautement prioritaires
7. Audit externe : rapport sur la planification de l'audit et conclusions de l'audit intermédiaire pour 2021
8. Déontologie (y compris la proposition de programme de travail annuel pour 2022)
9. Auto-évaluation par l'OCIS de ses activités en 2021
10. Élection du (de la) président(e) et du (de la) vice-président(e) pour 2022
11. Séance d'information à l'intention des représentants des États membres
12. Questions diverses

[L'annexe II suit]



WO/IAOC/63/INF/1
ORIGINAL : ANGLAIS
DATE : 28 JANVIER 2022

Organe consultatif indépendant de surveillance de l'OMPI

Soixante-troisième session
Genève (réunion virtuelle), 1^{er} – 3 décembre 2021

LISTE DES DOCUMENTS

POINT 1 : ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- [01] Ordre du jour
- [02] Calendrier
- [03] Liste des documents

POINT 2 : DÉCLARATION CONCERNANT LES CONFLITS D'INTÉRÊTS ET QUESTIONS TECHNIQUES

Pas de document : compte rendu verbal.

POINT 3 : QUESTIONS DÉCOULANT DE LA SESSION PRÉCÉDENTE

- [04] Projet de propositions de modification du mandat de l'Organe consultatif indépendant de surveillance de l'OMPI

POINT 4 : QUESTIONS DÉCOULANT DES SESSIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ET DU COMITÉ DE COORDINATION DE L'OMPI

- [05] Liste des décisions adoptées par le Comité du programme et budget (PBC) (document WO/PBC/33/14) – 17 septembre 2021
- [06] Rapport de synthèse, Assemblées des États membres de l'OMPI (document WO/A/62/12) – 8 octobre 2021

POINT 5 : SUPERVISION INTERNE

Division de la supervision interne :

- [07] Rapport d'activité de la DSI – 22 novembre 2021 (Réf : IOD-IAOC-2021/04)
- [08] Projet de stratégie pour la supervision interne de 2022 à 2026
- [09] Division de la supervision interne (DSI) – Projet de programme de travail annuel en matière de supervision pour 2022 (Référence : IOD/WP/2022/1), 23 novembre 2021
- [10] Liste récapitulative des communications requises entre la DSI et l'OCIS – 2021, 29 novembre 2021

Missions consultatives :

- [11] Examen de la gestion de crise de l'OMPI pendant la pandémie, 1^{er} novembre 2021 (Réf. : IA 2020-05)
- [12] Examen du système de gestion des performances et de perfectionnement du personnel, 15 novembre 2021 (Réf. : IA 2021-03)

Enquêtes :

POINT 6 : EXAMEN DES RECOMMANDATIONS DE SUPERVISION HAUTEMENT PRIORITAIRES

- [13] Recommandations en suspens relatives à la supervision – 16 novembre 2021

POINT 7 : AUDIT EXTERNE : RAPPORT SUR LA PLANIFICATION DE L'AUDIT ET CONCLUSIONS DE L'AUDIT INTERMÉDIAIRE POUR 2021

Pas de document : compte rendu verbal.

POINT 8 : DÉONTOLOGIE (Y COMPRIS LA PROPOSITION DE PROGRAMME DE TRAVAIL ANNUEL POUR 2022)

- [14] Proposition de programme de travail annuel pour 2022 – Bureau de la déontologie, 25 novembre 2021
- [15] Présentation PowerPoint – Séminaire sur le programme de travail pour 2022, 2 décembre 2021

POINT 9 : EXAMEN DU MANDAT DE L'OCIS

- [16] Projet de proposition de modification du mandat de l'OCIS, décembre 2021

POINT 10 : AUTO-ÉVALUATION PAR L'OCIS DE SES ACTIVITÉS EN 2021

- [17] Questionnaire d'auto-évaluation de l'OCIS et résumé des motifs, novembre 2021

POINT 11 : ÉLECTION DU (DE LA) PRÉSIDENT(E) ET DU (DE LA) VICE-PRÉSIDENT(E) POUR 2022

Pas de document : compte rendu verbal.

POINT 12 : SÉANCE D'INFORMATION À L'INTENTION DES REPRÉSENTANTS DES ÉTATS MEMBRES

Pas de document : compte rendu verbal.

POINT 13 : QUESTIONS DIVERSES

- [18] Rapport – Soixante-deuxième session (WO/IAOC/62/2)
- [19] Programme de travail évolutif de l'OCIS de la soixante-quatrième à la soixante-septième session

Rapports concernant les placements :

- [20] Crédit Suisse – Rapports de suivi des placements pour septembre et octobre 2021
- [21] MBS Capital Advice – Rapports sur le rendement des placements pour septembre et octobre 2021

[Fin de l'annexe II et du document]